Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260430-NM300426DEL05-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

L'an deux mille vingt-six
le : trente avril
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN, Maire.

Date de convocation : 21/04/2026

OBJET :
VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2025
SUPPLEMENT

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, CAILLIBOTTE Danièle, BARBE Gildas, BARBE Valérie, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, MOISAN Solène, LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie.

N° 2026-30/04-n° 05

ABSENTS : DANIEL Yoan (excusé), CHEVALIER Gaëtan (excusé), MACE Anthony (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné : DANIEL Yoan à LORAND Evelyne, CHEVALIER Gaëtan à DALMASSE David, MACE Anthony à SOUVRE Marie-Pascale

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu d'autres demandes de subventions au titre de 2026. Il précise que les attributions des subventions 2026 ont fait l'objet d'une décision prise par délibération du 12 février 2026 (délibération n° 2026-12/02-n°01). Les demandes sont les suivantes :

- Association Toujours Belle la Vie de Plémet du 18/02/2026
- Comice agricole du 19/03/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces deux associations avaient été bénéficiaires d'une aide en 2025. Les montants attribués étaient : 50.00 euros pour Toujours Belle la Vie et 425.25 euros pour le comice agricole.

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour (dont 3 pouvoirs), le Conseil Municipal décide de verser

- Une subvention de 50 € à l'association Toujours Belle la Vie de Plémet du 18/02/2026
- Une subvention de 425.25 € au Comice agricole du 19/03/2026

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance
Evelyne LORAND

Le Maire,
Olivier RIVALLAN